



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT  
TERRITOIRE DE BELFORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES  
MENAGERES**

Séance du 25 Novembre 2021

Question n°15

**Tri à la source des biodéchets : choix du scénario pour la gestion des déchets verts et des  
déchets alimentaires à compter du 1er janvier 2023**

L'an deux mille vingt-et-un, le **25 Novembre** à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur **Patrick MIESCH**, Président, le Comité Syndical du SMICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 19 Novembre 2021.

14 délégués titulaires sur 29 étaient présents, 3 étaient représentés et 5 avaient donné pouvoir formant ainsi la majorité des membres en exercice.

**Étaient présents** : Jean-Luc ANDERHUEBER, Nathalie CASTELEIN, Jacky CHIPAUX, Serge MARLOT, Eric PARROT, Patrick MIESCH, Maurice COURTOIS, Emile EHRET, Sonia BISCHOFF, Henri STASCHE, Eric BOILLETOT, François BRESSON, Michel GALMICHE, Yves TESTON.

**Étaient représentés** : Chantal LESOU pour Arnaud DOYEN, Jean-Baptiste REMOND pour Gilles GROSJEAN, Jacqueline UHLEN pour Jean-Marie BERLINGER

**Avaient donné procuration** : Maryse GARNICHET à Eric BOILLETOT, Benoît CORNU à Yves TESTON, Patrick CARDOT à François BRESSON, Manon FURTER à Hervé UHLEN, Denis KUNTZMANN à Henri STASCHE.

**Étaient Excusés** : Maxime BELTZUNG, Manon FURTER.

**Étaient Absents** : Patrick DEMOUGE, Alain FESSLER, Jean-Louis SALORT, Elisabeth WILLEMMAIN, Luc SENGLER.

Secrétaire de séance : Nathalie CASTELEIN

Nombre de membres		
Afférents au Comité	En exercice	Votants
29	29	22

Vote		
Pour	Contre	Abstention
22	0	0

Date de Convocation : 19 Novembre 2021

Date d'affichage : 2 Décembre 2021



## DELIBERATION

Afin de répondre à l'obligation réglementaire de généralisation du tri à la source des biodéchets au 1<sup>er</sup> janvier 2024, une étude a été lancée par le SMICTOM de la Zone Sous-Vosgienne courant 2021.

À travers cette étude, confiée à Anétame, le SMICTOM ZSV souhaite disposer d'un outil d'aide à la décision pour instaurer un dispositif de tri à la source des biodéchets incluant une collecte séparée de ces derniers, que ce soit d'un point de vue technique, juridique, financier, socio-économique et organisationnel.

L'étude doit permettre d'évaluer l'opportunité et les conséquences de l'instauration et / ou du renforcement des actions de tri à la source des biodéchets d'un point de vue technique, économique, organisationnelle et réglementaire.

L'étude prendra en compte la complémentarité des solutions entre la prévention, la gestion de proximité et la collecte séparée.

Les gisements de biodéchets concernés par cette étude sont les suivants :

- pour les actions de gestion de proximité : déchets alimentaires (épluchures et autres restes de repas) + déchets verts de jardin (taille, tonte, feuilles mortes, etc.) ;
- pour la collecte séparée : déchets alimentaires (épluchures et autres restes de repas)

Cette étude est réalisée en 3 étapes :

- étape 1 : diagnostic et état des lieux,
- étape 2 : étude des scénarios possibles,
- étape 3 : approfondissement des scénarios retenus.

Le rapport complet de la phase 1 a été transmis aux membres du Comité Syndical avec les documents du Comité syndical qui s'est déroulé le jeudi 4 novembre 2021.

Aujourd'hui, il convient de prendre connaissance du rapport de la phase 2 et de retenir les scénarii à approfondir pour la phase 3 et afin de solliciter les aides à l'investissement avant le 31 Décembre 2021 à 12 heures/

L'ensemble des éléments de la phase 2, sont disponibles sur demande au SMICTOM.

Une présentation détaillée de cette phase 2 a été faite avec le bureau d'études Anétame, en amont du présent Comité Syndical, le lundi 22 novembre 2021 en présence des élus le souhaitant.

Une présentation de cette phase 2 de l'étude est faite aux élus présents.

Celles-ci proposent plusieurs scénarios pour la gestion des déchets verts et pour celles des déchets alimentaires.

Les scénarii proposés dans le cadre de l'étude pour **les déchets verts** sont :

Scénario 1	Scénario 2
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Collecte des déchets verts uniquement en déchèterie (Etueffont + futur Masevaux)</li> <li>- Création d'un site « sécurisé » à côté de Champagny</li> <li>- Suppression des 8 sites à déchets verts</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sites mobiles de dépôt de déchets verts, présence d'une benne OM ou 30 m<sup>3</sup> sur un temps donné → définir les sites possibles</li> <li>- Suppression des 8 sites à déchets verts</li> </ul>

Chaque scénario a été analysé selon la grille d'analyse suivante :

Critères	Scénario 1	Scénario 2
Proximité	- Par rapport à la situation actuelle, les sites de dépôts de déchets verts seront plus éloignés des usagers	++ Situation qui ne change pas par rapport à la situation actuelle Possibilité d'étendre le service sur d'autres communes
Amplitude horaire	+ Les dépôts sur la plate-forme de Champagny seront possibles à n'importe quel moment sous réserve de la mise en place d'un système automatique de fermeture du portail sinon ils seront sur la base de l'ouverture de la déchèterie de Champagny. Pour les dépôts en déchèterie, les horaires sont plus restreints	- Horaires très limités, organisation obligatoire de la part des usagers
Contrôle	+ La mise en œuvre d'un contrôle d'accès et d'un portique de hauteur devraient limiter les dépôts des professionnels (ou au moins les compliquer)	++ La présence d'un agent ne permettra pas le dépôt des professionnels
Impact sur les tonnages + prévention	++ Le traitement à la parcelle pourra se développer pour éviter des déplacements	++ Une partie des dépôts sera détournée vers la déchèterie d'Etueffont Obligation de trouver des solutions alternatives → traitement à la parcelle pour éviter des déplacements
Dépôts sauvages - brulage	+ Modifications limitées des habitudes, service dans les 15 minutes	- Service restreint, modifications fortes des habitudes de dépôt → pourraient entraîner une recrudescence des mauvais comportements
Coût	+ Le coût à la tonne estimé est légèrement supérieur à celui pratiqué par le SERTRID mais il y aura un retour sur investissement rapide avec la baisse des tonnages	- Le coût à la tonne pour les déchets verts en collecte mobile est très élevé. Ces tonnages coûtent 2 fois plus que ceux collectés à la déchèterie
Charge annuelle Montant 2019	++ 278 270 HT	- 349 929 € HT
Bilan	7 8 + et 1 -	- 2 6 + et 8 -

Soit un bilan de 7 (8+ et 1-) pour le scénario 1 et un bilan de -2 (6+ et 8-) pour le scénario 2

Les scénarii proposés dans le cadre de l'étude pour **les déchets alimentaires** sont :

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
	<b>Compostage individuel et partagé</b>	<b>PAV sur les « grandes » communes/collectifs, compostage individuel</b>	<b>Tout PAV + compostage individuel</b>
Equipement de pré-collecte	Non	Bio-seau + sacs kraft autour des PAV	Bio-seau + sacs kraft pour tous
Equipement de collecte	- Fourniture gracieuse des composteurs - Organisation, développement et suivi du compostage partagé	- Bac + abri-bac - Avec contrôle d'accès - Fourniture gracieuse des composteurs	- Bac + abri-bac - Avec contrôle d'accès - Fourniture gracieuse des composteurs
Communication / personnel	Campagne de communication sur le compostage + prévention Accompagnement par un / des maîtres composteurs		
Traitement	Consignes de tri à adapter		

Chaque scénario a été analysé selon la grille d'analyse jointe en annexe.

Selon celle-ci le scénario 1 obtient une note de 54, le scénario 2 une note de 59 et le scénario 3 une note de 67.

Suite à cette phase 2 et au regard des différents éléments présentés, afin d'approfondir le déploiement du tri à la source des biodéchets au 1<sup>er</sup> janvier 2023, afin de donner les éléments nécessaires au SERTRID pour la partie traitement et afin de solliciter les aides à la mise en œuvre de notre politique «de tri à la source des biodéchets avant le 31 décembre 2021 à 12 heures, le Président invite les membres du comité syndical à sélectionner le scénario concernant la gestion des déchets verts et le scénario concernant la gestion et collecte des déchets de cuisine et de table (DCT),

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- De sélectionner le scénario n°1 concernant la gestion des déchets verts,
- De sélectionner le scénario n°3 concernant la gestion et collecte des déchets de cuisine et de table (DCT),
- D'autoriser le Président à solliciter les financements sur le sujet auprès des partenaires extérieurs,
- D'autoriser le Président à lancer les marchés nécessaires à l'acquisition des équipements ou les travaux nécessaires à la mise en œuvre des scénarii retenus pour une mise en œuvre dès le 1er janvier 2023.
- De réaliser l'ensemble des actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,

Le Président  
 Patrick WESCH



Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture du  
 et de la publication le

2 Décembre 2021

30 Novembre 2021